

ministre de l'Expansion économique régionale au sujet de son nouveau programme de stimulants à l'industrie.

Étant donné l'inquiétude qui règne au sein de la population du nord de l'Ontario, qui attend depuis longtemps une aide susceptible d'inciter des industries secondaires à venir s'établir dans cette région, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre quelles régions seront désignées, particulièrement dans le nord de l'Ontario?

M. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure de l'annoncer, mais j'espère pouvoir le faire d'ici très peu de temps.

[Traduction]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question à poser au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. En raison des démissions au Centre national des arts, le secrétaire d'État pourrait-il nous dire si M^{lle} Madeleine Gobeil fait encore partie du conseil d'administration du Centre et d'autres amis personnels du premier ministre ont-ils été nommés?

M. l'Orateur: Le député de Broadview a la parole.

M. MacInnis: Je pourrais peut-être poser une question complémentaire au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA RÉFORME DU CODE PÉNAL

LE RAPPORT DE LA COMMISSION OUMET

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il reçu copie du rapport de la Commission Oumet sur la réforme du Code pénal? Si oui, a-t-il l'intention de le déposer?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je crois qu'en vertu du mandat, ce rapport devrait d'abord être soumis au solliciteur général.

M. Gilbert: Puis-je poser la même question au solliciteur général, monsieur l'Orateur? Le ministre a-t-il reçu copie du rapport de la Commission Oumet sur la réforme du Code pénal et le déposera-t-il?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu des exem-

plaires du rapport en anglais. On décidera s'il doit être déposé une fois qu'il aura été traduit. Je prévois qu'il ne sera pas déposé pendant cette partie de la session.

LES DROITS DE L'HOMME

LA COLLABORATION ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET LA COMMISSION ONTARIENNE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre du Travail. Son ministère coopère-t-il ou a-t-il des consultations avec la Commission des droits de l'homme de la province d'Ontario qui enquête actuellement sur des présumés cas de discrimination dans la région de la capitale nationale? Si oui, dans quelle mesure? Je pose cette question, même s'il y a peut-être des pouvoirs constitutionnels sur lesquels le gouvernement ne veut pas empiéter.

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a mis le doigt sur le problème constitutionnel. Je suis sûr qu'il sera content d'apprendre qu'il y a un maximum d'échanges entre mon ministère et les divers organismes qui se chargent de cette tâche sur le plan provincial. Il y a un maximum de coopération et d'échange malgré le partage des compétences en vertu de la constitution.

M. Alexander: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous achevons presque la période des questions. J'espérais que la présidence pourrait donner la parole rapidement à deux ou trois autres députés.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme c'était si tranquille depuis trois ou quatre jours, je pensais pouvoir poser une question supplémentaire. Dois-je conclure de la réponse du ministre qu'en ce moment durant ces enquêtes, son ministère poursuit un dialogue et tient des consultations avec les représentants de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario?

L'hon. M. Mackasey: Le député conviendra sûrement avec moi qu'aucun ministère responsable, fédéral ou provincial, ne voudrait se retrancher derrière la constitution dans des domaines aussi importants que celui de la discrimination. Nous ne cherchons pas à nous soustraire à nos responsabilités. Nous estimons être moralement obligés de communiquer et de collaborer avec toutes les provinces dans ce domaine délicat.

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour.